

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h 15, le 20 novembre 2008.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M<sup>me</sup> la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- M<sup>me</sup> la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec
- M. le conseiller André Demers, Québec
- M. le conseiller Jean-Marie Matte, Québec
- M<sup>me</sup> la conseillère Denise Trudel, Québec
- M. le conseiller Patrick Paquet, Québec
- M. le conseiller François Picard, Québec
- M. le conseiller Conrad Verret, Québec
- M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis
- M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis
- M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis

Sont absents :

- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil
- M<sup>me</sup> la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, secrétaire

### Ouverture de la séance

La séance est ouverte et présidée par monsieur Régis Labeaume, président du conseil.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2008-78**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Denise Trudel, conseillère de la Ville de Québec, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point 4. a) 2<sup>o</sup> Avis au MAMR : MRC de Lotbinière.

Sur le dossier retiré, la commission Aménagement du territoire va se réunir afin de compléter l'étude du dossier et faire rapport au comité exécutif de la CMQ. Une demande d'extension de délai sera faite à la ministre des Affaires municipales et des régions afin de permettre à la CMQ de compléter l'étude du dossier et de se prononcer.

Adoptée

### Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 23 octobre 2008

#### **Résolution n° C-2008-79**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, appuyée par M<sup>me</sup> Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 23 octobre 2008.

Adoptée

Avis sur le règlement n° 131.2 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

**Résolution n° C-2008-80**

Sur proposition de M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'émettre à la ministre des Affaires municipales et des Régions l'avis que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ne peut pas se prononcer sur le bien-fondé des mesures applicables à la protection des prises d'eau potable du règlement no 131.2 de la MRC de La Côte-de-Beaupré, en l'absence d'étude ou d'avis de professionnels permettant de confirmer que le règlement est adéquat quant aux objectifs de la santé publique.

Référence : Mémoire du 27 octobre 2008  
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Échéancier du schéma

**Résolution n° C-2008-81**

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions une prolongation de délai jusqu'à la fin de septembre 2009 pour adopter un projet de schéma métropolitain (SMAD).

De confier à la commission Aménagement du territoire, à compter de janvier 2009, l'ensemble des travaux relatifs au schéma métropolitain, les autres commissions pouvant être associées, sur une base ad hoc, par la commission Aménagement selon l'évolution des travaux.

D'inviter les représentants de chacune des administrations à être présents lors des travaux de la commission Aménagement, à compter de janvier 2009.

Référence : Mémoire du 20 novembre 2008  
Responsable : Direction générale

Adoptée

Calendrier 2009 des séances

**Résolution n° C-2008-82**

Sur proposition de M. Conrad Verret, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M<sup>me</sup> Denise Trudel, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter le calendrier des séances du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec pour l'année 2009, lesquelles se tiendront au siège social à compter de 17 h. Le calendrier pourra être modifié lorsque les circonstances le justifient.

Référence : Mémoire du 29 octobre 2008  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

## Bordereau d'information

### Résolution n° C-2008-83

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M<sup>me</sup> Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 20 novembre 2008 contenant les points suivants :

- a) Lettre du 14 octobre 2008 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à la mairesse de la Ville de Lévis concernant la conformité du règlement numéro RV-2008-07-77 sur la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la fonction résidentielle (Résolution de la CMQ n° C-2008-61).
- b) Lettre du 15 octobre 2008 du sous-ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à M. Régis Labeaume relative à des modifications à la comptabilité municipale.
- c) Copie de la résolution n° 08-227-O adoptée le 15 octobre 2008 par la MRC de La Jacques-Cartier par laquelle celle-ci appuie l'adoption par la CMQ d'une modification au RCI n° 2007-22 de la CMQ (Règlement 2008-28).
- d) Lettre du 22 octobre 2008 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée au préfet de la MRC de Portneuf l'informant que quelques aspects de son schéma d'aménagement et de développement révisé ne respectent pas les orientations gouvernementales (Résolution de la CMQ n° C-2007-23).
- e) Remerciements de M<sup>me</sup> Annie Caron, professionnelle à l'emploi de la Communauté métropolitaine de Québec, pour le témoignage de sympathies de la CMQ lors du décès de son père survenu en octobre 2008.
- f) Lettre du 30 octobre 2008 de la MRC de la Jacques-Cartier accusant réception de la résolution n° C-2008-72 relative au programme de financement des équipements de traitement des résidus organiques et des résidus ultimes.
- g) Lettre du 31 octobre 2008 de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs accusant réception d'une copie conforme de la résolution n° C-2008-72 relative au programme de financement des équipements de traitement des résidus organiques et des résidus ultimes.
- h) Note et communiqué de presse du directeur général de la CMQ sur la rencontre des « 4 C » tenue à Montréal les 7 et 8 octobre 2008 dans le cadre des Rendez-vous régionaux.
- i) Lettre du 4 novembre 2008 de la ministre des Finances accusant réception de la résolution n° C-2008-72 relative au programme de financement des équipements de traitement des résidus organiques et des résidus ultimes.
- j) Lettre du 5 novembre 2008 de la ministre des Affaires municipales et des Régions à M. Hervé Blais, préfet de la MRC de Bellechasse concernant la conformité des règlements numéro 187-08 et 188-08 (Résolutions de la CMQ n° C-2008-69 et n° C-2008-70).
- k) Lettre du 5 novembre 2008 de la ministre des Affaires municipales et des Régions à M. Dominic Tremblay, préfet de la MRC de Charlevoix concernant la conformité du règlement numéro 110-08 modifiant son schéma d'aménagement et de développement (Résolution de la CMQ n° C-2008-71).
- l) Lettre du 6 novembre 2008 de Mme Suzanne Mireault, secrétaire-trésorière de la MRC de Mirabel transmettant la résolution MRC-86-2008 appuyant la MRC de Lajemmerais relativement à l'application du programme « Communautés rurales branchées ».
- m) Lettre du 7 novembre 2008 de M. François Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, transmettant la résolution # 08-398 appuyant la CMQ pour la création d'un programme de financement des équipements de traitement des résidus organiques et des résidus ultimes.
- n) Lettre du 10 novembre 2008 de M<sup>me</sup> Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe de la Ville de Beaupré, transmettant la résolution # 4094-031108 appuyant la création d'un programme de financement des équipements de traitement des résidus organiques et des résidus ultimes.

- o) Liste des factures de plus de 25 000 \$ et des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2008.

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Aucune intervention des membres.

Période de questions du public

Aucune question du public.

Les représentants de la Ville de Lévis s'abstiennent de participer aux délibérations et au vote sur la résolution C-2008-84 dont l'objet concerne seulement la Rive-Nord.

PGMR : Bilan 2007

**Résolution n° C-2008-84**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'île d'Orléans, appuyée par M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bilan 2007 du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la CMQ Rive-Nord.

De transmettre le bilan à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à Recyc-Québec, ainsi qu'à chacune des municipalités et MRC de la CMQ Rive-Nord.

Référence : Mémoire du 20 novembre 2008  
Responsable : Conseillère en environnement

Adoptée

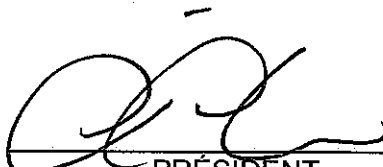
Clôture de la séance

**Résolution n° C-2008-85**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, appuyée par M. Patrick Paquet, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

  
PRÉSIDENT

  
SECRÉTAIRE